

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4806 - Mardi 04 Février 2025 - Prix : 200 Fc

VIOLENCES :

Une recrudescence qui inquiète



Palais de la justice. (Image d'illustration)

Meurtre, mutilations, immolation et disparition ! Ce début du mois de février est sans précédent en matière de faits divers. La recrudescence des actes de violences inquiète la population qui se sent de plus en plus délaissée. Si la responsabilité incombe en premier à ceux qui commettent ces actes criminels, le rôle de la société n'est

pas à négliger et les autorités judiciaires plus que jamais pointées du doigt à chaque fois que de tels actes surgissent. Et à chaque fois, on entend les mêmes doléances de la part des comoriens, l'application de la peine de mort pour les auteurs de crimes.

LIRE SUITE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

**05 Chaanban 1446
Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Février 2025**

Lever du soleil:

06h 02mn

Coucher du soleil:

18h 39mn

Fadjr : 04h 50mn

Dhouhr : 12h 24mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib: 18h 42mn

Incha: 19h 56mn



AGRICULTURE :

Entre pistes rurales et centres régionaux de développement économique

Le samedi dernier le ministre de l'agriculture, Daniel Ali Bandar, accompagné de ses techniciens, a effectué une tournée d'inspection dans différents sites d'intervention du ministère. L'objectif était d'évaluer la construction et la réhabilitation des pistes rurales et faire un suivi du travail mené au niveau des CRDE.

Il s'agissait de la route allant du site universitaire de Mvouni jusqu'à Boboni. Ensuite la tournée s'est dirigée vers le CRDE de Cembenoï en passant vers le CRDE de Maouéni et la piste rurale vers Koua. La délégation s'est d'abord rendue à Mvouni pour visiter la route qui monte vers Boboni et dont la société « Kulak SAS », est en charge du chantier. Cette dernière a fait visiter à la délégation, les travaux en cours et a souligné qu'en cette période

de pluies, certains retards sont constatés ne permettant pas le respect des délais impartis. Cependant, les responsables de l'entreprise ont pris l'engagement de mettre les bouchées doubles pour achever les travaux le plutôt possible.

La délégation s'est ensuite dirigée vers Maouéni dans le Mboudé pour voir l'état d'avancement de la route Maouéni-Helendjé financée par l'Afd dont les travaux ont été confiés à l'entreprise turque Kulak. Les travaux sont en cours et malgré la pluie, les activités vont bon train. Un certain nombre de malentendus avaient été soulevés avec des riverains mais ont trouvé de réponses selon le président de la chambre d'Agriculture, un natif de la région. Pour rappel, ce sont des travaux de réhabilitation des pistes rurales et agricoles sur les îles d'Anjouan et de

Ngazidja. La délégation a visité les activités menées par le CRDE notamment les bâtiments abritant l'élevage des poules, des chèvres et des bœufs. Il a été constaté que les activités avancent relativement bien et les responsables du CRDE travaillent en harmonie avec toutes les parties prenantes.

Elle a ensuite pris la direction du nord de l'île pour se rendre compte de visu, de l'état d'avancement de la route de Koua et qui doit contribuer au désenclavement des zones de cultures de la zone. C'est l'entreprise « Arab Contractors » qui s'occupe des travaux, sur un financement du projet FSRP du ministère de l'Agriculture. Comme pour le cas de Boboni, la pluie retarde un peu les travaux. En clôturant la tournée, le ministre a déclaré que ce périple rentre dans le cadre normal de ses activités. Son absence de ces derniers



temps, était due à son congé administratif pour le besoin de la campagne électorale. Cependant, il a constaté que les agriculteurs sont toujours mobilisés dans les champs et que l'appui de l'Etat apporté est apprécié à sa juste valeur. Par ailleurs, il a noté une faible mobilisation des jeunes et il a souligné qu'il convient de

revoir cette problématique et trouver les voies et moyens de les impliquer durablement dans les activités liées à l'agriculture. L'appui en matériel que ne cesse d'apporter l'Etat va dans ce sens. C'est-à-dire rendre le secteur plus attractif.

Mmagaza

AGRICULTURE

Les groupements des cueilleuses d'ylang-ylang de Ngazidja équipés

Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'artisanat, à travers l'Office comorien des produits de rente (OCPR), a remis le mercredi 29 Janvier 2025 dans les bureaux de l'office à Moroni, des équipements et matériel de cueillette des fleurs d'ylang-ylang, à deux groupements de cueilleuses de fleurs d'ylang-ylang. Une formation sur l'utilisation de ce matériel sera organisée au profit femmes bénéficiaires de ces équipements.

La cueillette des fleurs d'ylang-ylang destinées aux huiles essentielles d'ylang, l'un des trois principaux produits d'exportation d'origine comorienne, constitue une préoccupation majeure pour garantir la qualité requise de

ce produit. En effet, la cueillette des fleurs d'ylang, qui se fait manuellement par des femmes dans la plupart des temps, implique de disposer du matériel approprié permettant de préserver à la fois les fleurs, souvent exposés à des risques de détérioration bien avant la distillation. L'ylang-ylang présente la particularité de produire plus au moins toute l'année assurant ainsi des revenus plus modestes mais réguliers aux femmes cueilleuses. Par ailleurs la production d'huiles essentielles d'ylang-ylang nécessite beaucoup de main d'œuvre à la fois pour la cueillette et la distillation. Il s'agit donc d'une filière qui pourvoit de l'emploi quasiment total l'année en zone rurale.

La qualité des huiles essentielles d'ylang-ylang et la répartition plus



équitable des revenus préoccupent les acteurs de la filière et les pouvoirs publics. En effet, la plupart de ces acteurs manquent de matériels adéquats pour la conservation post récolte des fleurs, le conditionnement et l'hygiène. Ce qui expose le

produit à des risques de contaminations qui altèrent la qualité des huiles et diminuent sa valeur commerciale. Ainsi, l'OCPR, avec le soutien d'Expertise France via le projet d'appui aux filières d'exportation et au développement rural (AFIDEV),

s'engage activement aux côtés des groupements des producteurs, collecteurs, distillateurs et cueilleuses de fleurs par cette donation de matériels visant à soutenir la productivité et la qualité. Cet appui va, également, accroître la sécurité durant la cueillette et contribuer aux bonnes pratiques de récolte et de conditionnement des fleurs.

Les équipements remis aux femmes cueilleuses de Ngazidja après Anjouan, vont améliorer le fonctionnement de leurs activités quotidiennes et leurs capacités à collecter les fleurs avec les bonnes pratiques de collecte et d'hygiène. Tous ces équipements représentent une valeur de près de plus de 20 millions de Francs comoriens).

Mmagaza

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un automobiliste dénonce un abus

Alors qu'il était garé devant une boutique à Djivani, Adinane Moindjie s'est vu confisquer ses papiers de voiture par un individu vêtu en bleu et noir, portant un ancien képi. Surprenant, les fameux documents sont portés disparus. L'intéressé s'interroge sur l'identité de cet homme, qui pourrait être un policier, un gendarme ou un usurpateur.

Il était précisément 12 heures, du 23 janvier dernier, lorsque les faits se sont produits. Garé devant une boutique au quartier Djivani, Adinane Moindjie a été interpellé par un individu en tenue bleue et noire, arborant un ancien

képi. Se présentant comme un agent des forces de l'ordre, ce dernier lui a demandé ses papiers de véhicule avant de disparaître avec. Depuis, malgré plusieurs démarches auprès de la police et de la gendarmerie, l'automobiliste reste sans nouvelles de ses documents, dont son permis de conduire français.

« J'étais dans la boutique quand une personne, habillée en bleu et noir, a demandé après le conducteur de ma voiture. Je suis sorti pour l'écouter. Il m'a demandé d'enlever le véhicule, puis s'est retourné pour exiger mes papiers : carte grise, assurance et permis de conduire. Je les lui ai donnés », raconte Adinane Moindjie. Mais à peine le temps de

redémarrer et de le suivre, l'homme a disparu. « Arrivé au rond-point de Caltex, je ne l'ai plus revu. J'ai demandé aux gens sur place où il était passé, et on m'a répondu qu'ils avaient emmené une voiture et étaient partis. »

Inquiet, Adinane s'est alors rendu à la gendarmerie et à la police pour signaler la situation. « Ils m'ont tous dit que ce n'était pas eux qui avaient pris mes papiers », explique-t-il. Ce qui l'inquiète encore plus, c'est qu'il s'agit de son permis français. « J'ai accepté de lui donner car il détenait plusieurs cartes grises et donnait l'impression d'être un vrai policier. » Depuis, malgré plusieurs visites à la gendar-

merie et à la police, aucune avancée. « J'ai laissé mon numéro au cas où il y aurait du nouveau, mais jusqu'à ce samedi 1er février, je n'ai aucune information. On m'a conseillé d'aller à la municipalité, mais ils m'ont assuré qu'à cette heure-là (entre 11h30 et 12h), ils n'étaient pas sur le terrain. »

Un policier lui aurait confirmé que l'individu n'avait pas le droit de confisquer son permis de conduire.

Il pouvait prendre la carte grise, mais pas le permis », lui aurait-on dit. L'affaire laisse en suspens plusieurs questions : s'agissait-il réellement d'un agent en service ? Était-ce un abus d'autorité ou une usurpation d'identité ? En attendant des réponses, Adinane Moindjie se retrouve sans ses documents et sans recours face à cette disparition inexplicable.

Mohamed Ali Nasra

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores
Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

VIOLENCES:

Une recrudescence qui inquiète

Suite de la page 1

Jamais depuis la mort dans des conditions atroces de la jeune Faina, le pays n'a été saisi d'une telle émotion. C'est la consternation et surtout la peur qui a envahi la population comorienne après les actes criminels survenus entre le 31 janvier et le 02 février 2025. Et comme dans pareille circonstance, c'est le désir de justice qui anime les débats et de ce côté on ne peut reprocher aux comoriens leur soif d'une vraie justice, d'autant plus que c'est une disposition qui existe dans le code pénal comorien (art.274) « Tout coupable d'assassinat, de parricide ou d'empoisonnement sera puni de mort », mais qui n'a plus été appliqué depuis les affaires tristement célèbres de Taoufik à Hantsambou et Robin à Chezani.

La multiplication des actes d'agressions suivis de meurtres soulève la question de la levée du moratoire sur l'application de la peine de mort, gage selon la majorité des comoriens de la réduction de ces actes criminels. Le meurtre de Hikimat par la meute menée par le bien nommé Mikiro a créé une sorte de psychose et une suspicion au

sein d'une population de plus en plus accablée par l'insécurité qui règne dans le pays, exacerbée par l'actualité de ces derniers jours. Cette méfiance et d'autant plus compréhensible que les mobiles des différents actes divergent, d'un simple conflit de clocher à l'extorsion d'argent en passant par un crime passionnel. Pas plus tard que dans la journée du dimanche 02 février alors que la population est sous le choc du meurtre de Hikimat Ahmed Sohibou, que l'on apprenait la tentative de meurtre de Saïd Ali Achiraf à l'endroit de sa femme et de sa belle-fille. Après avoir poi-

gnardé sa femme au cou et à la joue ainsi que sa belle-fille au dos, Saïd Ali a pris la fuite et n'a été retrouvé que le lendemain matin par une population qui a raté de peu son lynchage, n'eut été l'intervention de la police municipale de Mapvinguni.

Au même moment dans l'extrême sud de la Grande Comores (Ntsinimwapanga) un homme apparemment excédé par le vol d'une pile de fagot (Nkuni) aurait brûlé une femme qu'elle accusait à en croire les premiers éléments d'être l'auteur du vol des fagots. Cette multiplication des actes de violence

augmente chez un certain nombre de personnes la peur de se retrouver face à une telle situation. Les gens sont devenus très méfiants et le moindre fait suscite la suspicion. Une dame croisée dans un transport en commun nous raconta par exemple sa peur de prendre un taxi toute seule. « J'avais arrêté un taxi, mais quand j'ai vu qu'à l'intérieur il n'y avait que deux jeunes garçons, je me suis ravisé de monter à bord malgré la pluie », et ce n'est pas un cas isolé.

Imtiyaz

RÉSILIENCE CLIMATIQUE :

Oxfam sensibilise la mairie de Moroni et Tsidjé sur les inondations

Dans le cadre du projet « Renforcement de la résilience climatique urbaine en Afrique du Sud-Est/Moroni Union des Comores », l'ONG OXFAM-Comores a organisé, ce lundi 3 février, un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités à Moroni. Cette réunion vise à informer et sensibiliser les communautés des secteurs de Moroni-Coulée et de Tsidjé sur la préparation et la gestion des risques d'inondation à l'échelle locale.

L'ONG OXFAM, en collaboration avec la mairie de Moroni, a organisé cet atelier pour informer les responsables de la commune et les habitants des secteurs concernés sur les enjeux liés aux inondations. Le pays est souvent confronté à des inondations, qui peuvent avoir des conséquences dévastatrices, notamment exacerbées par des cyclones. La montée des eaux le long des côtes représente une menace sérieuse pour les populations et les infrastructures de

la capitale, justifiant ainsi les travaux réalisés dans les zones de Tsidjé et Coulée, tels que le système de drainage et de canalisation. Cependant, il est également essentiel d'accompagner ces actions par une sensibilisation accrue des résidents, d'où l'importance de cet atelier.

Le maire par intérim de la commune de Moroni, Mhoussine Bakari, a salué cette initiative, en soulignant son rôle crucial dans la lutte contre les inondations. Il a expliqué que ces ateliers permettent de clarifier les responsabilités de chacun et d'encourager des comportements appropriés face aux risques. Il a également remercié OXFAM pour son engagement et précisé que cette période, marquée par les intempéries, est particulièrement propice à de telles actions. Interrogé par la presse, Kouraiche Said Hassane, expert international en développement durable et gestion des catastrophes, a détaillé que l'atelier vise à aider les communautés touchées par les inondations en

leur fournissant des informations sur les phénomènes en jeu et en identifiant les signes précurseurs d'inondations. « L'objectif est de les encourager à se protéger et à protéger leurs biens, tout en rendant compte des résultats des consultations précédentes pour établir des recommandations à l'intention des autorités locales », a-t-il déclaré.

Pour sa part, Salima Hamada, coordinatrice du projet, a rappelé que des études sur les problèmes d'inondation sont menées depuis 2012 à Moroni. Ces travaux ont permis d'identifier les difficultés rencontrées par les résidents et de proposer des solutions concrètes. Par exemple, dans le quartier Coulée, gravement touché par les inondations, OXFAM a entrepris des travaux de drainage et de canalisations, qui se poursuivent activement pour aider les résidents de cette localité. « L'atelier est également un moment de sensibilisation pour le grand public, incluant des associations locales, les habitants de Moroni, la ville de Tsidjé, ainsi que



des institutions nationales engagées dans la gestion des catastrophes. L'objectif est de leur expliquer les comportements à adopter et leurs responsabilités afin de mieux faire face aux inondations », a-t-elle ajouté. Il est à noter qu'OXFAM intervient dans quatre pays de l'Afrique du Sud-Est notamment l'Union des Comores, Madagascar, le Mozambique et le Malawi. Ce projet vise à développer les capaci-

tés et à établir des conditions de résilience et d'adaptation face aux effets néfastes du changement climatique dans ces villes vulnérables. Il favorise également le partage d'expériences entre les pays participants et la diffusion des leçons apprises pour améliorer la résilience climatique urbaine dans la région.

Andjouza Abouheir

SANTÉ INFANTILE :

Le personnel de santé formé sur la prise en charge

Une formation de dix jours sur la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et du nourrisson s'est tenue à Moroni, clôturant ses travaux ce vendredi 31 janvier. Destinée aux médecins, infirmiers et sages-femmes, cette session visait à renforcer leurs compétences afin qu'ils puissent, à leur tour,

dispenser cette formation au niveau insulaire.

Améliorer la prise en charge des enfants de moins de cinq ans est une nécessité. Pour s'y faire, une formation intensive de dix jours s'est tenue la semaine dernière à Moroni. Destinée aux méde-

cins, infirmiers et sages-femmes, cette initiative vise à renforcer leurs compétences et à leur permettre de former d'autres agents de santé à travers le pays. Cette démarche promet selon les autorités sanitaires de réduire la mortalité infantile, qui bien qu'en baisse ces dernières années, reste encore élevée.

Présent, le Dr Soilihi Abdoul Madjidi, médecin-pédiatre et spécialiste en santé publique, a rappelé l'importance de cette initiative visant à améliorer la prise en charge des enfants de moins de cinq ans. « Nous savons très bien que parmi les priorités de l'État figure la santé des enfants de moins de cinq ans. En 2012, nous avions un taux de mortalité infantile de 50 décès pour 1 000 naissances vivantes. En 2022, ce taux est descendu à 36 pour 1 000, mais l'objectif est de passer sous la barre des 25 décès », a-t-il expliqué.

Pour atteindre cet objectif, l'approche globale est de « ne pas seulement soigner le motif principal de consultation, mais d'en profiter pour examiner l'enfant dans son ensemble et détecter d'autres éventuels problèmes de santé. Cela permet de réduire les allers-retours à l'hôpital et d'améliorer la prise en charge. »

Selon la cheffe de délégation de la Croix-Rouge française, Lailati Aboubakari, cette formation s'inscrit dans un projet plus large d'amélioration des soins de santé primaires, financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par la Croix-Rouge comorienne et la Direction Générale de la Santé. « L'idée est de performer les agents de santé, au niveau communautaire, pour qu'ils soient en capacité de prendre en charge les nourrissons de 0 à 2 mois et les enfants de 2 mois à 5 ans. Il est essentiel qu'un

enfant malade puisse être pris en charge dès sa structure de santé locale, sans être systématiquement référé à l'hôpital, sauf en cas de signes de danger nécessitant un transfert », a-t-elle précisé.

De son côté le spécialiste en santé publique, Dr Samir Mohamed, a insisté sur l'impact direct de cette formation sur le terrain : « elle permettra aux agents de santé des postes et districts sanitaires d'évaluer rapidement l'état d'un enfant, d'identifier les cas nécessitant un transfert vers un établissement disposant d'un service de pédiatrie et de limiter les décès évitables. » Avec cette initiative, les autorités sanitaires espèrent renforcer la qualité des soins de proximité et contribuer à une baisse significative du taux de mortalité infantile dans le pays.

Mohamed Ali Nasra



CARRIÈRES POUR LES INFRASTRUCTURES EN EXÉCUTION À MOHÉLI

Les prospections se poursuivent

Pendant que le démarrage des travaux de construction du port de Bangoma sont en stand bay depuis la cérémonie de pose de la première pierre en octobre 2023, une mission du Laboratoire national des travaux publics et du bâtiment séjourne actuellement à Mohéli. Le but est de mener des études de contrôle qualité des matériaux existant sur la carrière de Mbagani (Bandar es Salam). Ces prospections se poursuivent également sur d'autres carrières à Maweni dans les hauteurs de Bangoma.

Chaher Ali Soilihi ingénieur en génie civil et géotechnicien, a conduit une mission de 7 personnes dont 4 venant de Ngazidja et 3 de Mohéli pour l'étude des carrières existant dans l'île. C'est pour des prélèvements à l'étude de la qualité des matériaux devant être utilisés sur les infrastructures nationales en exécution sur l'île, notamment le port de Bangoma et la digue de Djoiezi. « Notre rôle est de procéder au contrôle qualité des ouvrages telles que routes, ports, bâtiments, mais également de contre-expertise des ouvrages et l'étude du sol », explique le chef de mission. C'est

sur cette dernière (étude du sol) qui les amène à cette mission comme ils le font souvent sur les sites exploités pour les infrastructures routières tout comme sur l'étude de fondation pour une construction d'une maison.

À Mbagani, les travaux d'étude de différents types de matériaux de construction ont bien démarré. Des engins creusent des fossés afin de procéder à des évaluations seulement qualitatives. Quant au contrôle quantité, selon M. Chaher, c'est le travail du bureau géologique qui est incessamment attendu dans l'île. Cette équipe réalise des prélèvements et amène les échantillons au laboratoire à Moroni. C'est donc pour déterminer si les matériaux présents à cette carrière seront adaptés ou non. Cependant la grande préoccupation de la population à Mohéli, y compris les environnementalistes c'est l'impact de l'éventuelle exploitation de ce site. D'abord en termes de quantité, visiblement il n'y a plus rien. C'est une carrière qui a servi des années durant et qui semble en phase d'épuisement. Ensuite, le site se situe entre le terrain d'aviation et la mer. Procéder à plusieurs fosses pour extraire des matériaux ne demande pas des études d'ingénierie pour



Galaxy A24

Carrières pour les infrastructures nationales en exécution.

comprendre que cela expose la population à un danger. D'autres études s'effectuent sur d'autres sites identifiés auparavant notamment celui de Maweni dans les hauteurs de Bangoma.

Quant à la carrière de Domoni (zone 1) initialement retenue et dont

la qualité et la quantité sont irréprochables, selon le premier rapport du LNTPB et le bureau géologique et selon d'autres études précédentes, cette mission n'a pas voulu se prononcer car « cela ne fait pas partie de son mandat » disent-ils. La seule raison avancée par l'entreprise Arab

Contractors sur l'abandon de cette zone 1 du site de Domoni, selon une source proche du dossier, fût l'accessibilité du lieu. Un sujet qui suscite plusieurs interrogations.

Riwad

DROIT DE RÉPONSE ACCORDÉ AU MINISTÈRE DES FINANCES

Le ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire souhaite apporter des clarifications à l'article publié par La Gazette des Comores dans l'édition numéro 4802 du mardi 28 janvier 2025, relatif à la troisième revue du programme avec le FMI.

La conclusion de cette revue, rendue publique le 13 décembre 2024, a validé la poursuite du programme et permis un décaissement de 4,7 millions de dollars. Ce résultat reflète les progrès réalisés par le gouvernement en matière de réformes économiques et budgétaires.

Dans ce contexte, il est surprenant qu'un journaliste expérimenté puisse passer à côté des faits en faisant une lecture approximative de la réalité. Une analyse plus rigoureuse aurait permis d'informer correctement les lecteurs et d'éviter de présenter une image erronée de la situation économique du pays. Le FMI a approuvé le programme FEC. Si la situation était aussi critique, les Comores n'auraient pas bénéficié d'un quitus de la part des institutions internationales, en tête desquelles le FMI.

Une transparence totale dans la communication gouvernementale

Depuis le début du programme avec le FMI, le gouvernement a toujours communiqué de manière transparente sur les avancées et les défis rencontrés :

- ✓ Trois des cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) ont été atteints.
- ✓ Deux critères n'ont pas été remplis : les objectifs de mobilisation des recettes fiscales et la non-accumulation d'arriérés extérieurs.

Ces éléments ont été clairement expliqués lors de la publication des conclusions de la revue, et le gouvernement continue de travailler activement et méthodiquement pour y remédier.

Mobilisation des recettes fiscales : un effort collectif

Concernant la mobilisation des recettes fiscales

- ✓ Les objectifs fiscaux ont été fixés par le gouvernement, en concertation avec le FMI, et ne sont pas imposés de l'extérieur.
- ✓ L'écart par rapport à l'objectif reste modéré, et les efforts pour renforcer la collecte des recettes se poursuivent.
- ✓ La fiscalité est une responsabilité collective : l'adhésion de tous, notamment des opérateurs économiques, est essentielle pour financer le développement du pays.

Pour structurer une vision fiscale cohérente, le gouvernement a créé une Unité de Politique Fiscale (UPF), placée sous l'autorité directe du ministre des Finances. Cette unité propose des orientations stratégiques pour améliorer la performance des administrations fiscales et favoriser une politique fiscale adaptée aux réalités économiques.

Gestion des arriérés extérieurs : une approche stratégique

Les arriérés extérieurs concernent des emprunts contractés il y a plusieurs décennies. Le gouvernement a choisi de les renégocier afin d'obtenir des conditions plus souples pour leur allègement.

Parmi ces dettes

* Exim Bank Inde (projet fuel lourd) : arrêté en raison de différends techniques.

* BADEA dette contractée dans les années 80 pour Comores Télécom.

3 * COFACE (France)*: dette également des années 80, liée à l'ancienne société Comores Import.

Un cabinet international accompagne le gouvernement dans la restructuration de ces dettes. Toutes les nouvelles dettes contractées sont honorées.

Un taux d'endettement maîtrisé

Contrairement aux perceptions erronées relayées, le taux d'endettement des Comores reste sous

contrôle :

- ✓ En juin 2024, le taux d'endettement était de 32 % du PIB.
- ✓ Le seuil international de risque de surendettement est fixé à 70 % du PIB.

Ces chiffres démontrent que la situation de la dette est loin d'être alarmante.

Actions concrètes pour répondre aux défis économiques

Face à l'inflation et aux pénuries de produits essentiels :

- ✓ Mobilisation de 20 millions d'euros auprès de l'ITFC pour stabiliser les prix des produits de base.
- ✓ Mise en place d'une garantie pour faciliter l'importation de denrées à des taux d'intérêt réduits.

La problématique de l'énergie et de l'eau

Le ministère des Finances mobilise les financements nécessaires pour :

- Garantir l'approvisionnement en électricité à travers la SONOLEC.
- Accélérer les projets d'adduction d'eau, notamment grâce au Fonds saoudien et au FADES.

Conclusion :

Le gouvernement reste engagé dans un processus de réforme et d'amélioration continue. Les résultats concrets, tels que la validation de la troisième revue du FMI, témoignent des progrès réalisés.

Nous espérons que La Gazette des Comores relayera à l'avenir des analyses plus rigoureuses et sérieuses pour éclairer le débat public sur des bases factuelles et objectives.

Le ministère des Finances continuera à œuvrer avec transparence pour assurer une gestion responsable des finances publiques et accompagner le développement du pays.

CYCLISME :

La Fédération met le cap vers les jeux de 2027

Dans un peu plus de deux ans, les Comores doivent accueillir les prochains jeux des îles de l'océan indien (2027), et les différentes fédérations essaient malgré le peu de moyens en leur possession de mettre un programme de préparation en place. C'est le cas de la Fédération Comorienne de Cyclisme qui a réuni ses membres pour une réflexion par rapport à l'approche à adopter pour optimiser la préparation.



Malgré le climat pluvial qui règne actuellement sur l'ensemble du territoire, Nissor Halifa le président de la Fédération Comorienne de Cyclisme a réuni les siens le week-end dernier pour une réflexion sur les mesures à mettre en place en vue de mieux préparer les jeux de 2027. Outre le président, Halifa, étaient présents le directeur technique national du cyclisme, Walia Abdallah, les membres de la ligue de Ngazidja et les antennes de Mwali et Ndzouani qui ont suivi la réunion en ligne. « Nous sommes réunis ici, aujourd'hui pour discuter des jeux des îles 2027 et voir comment nous pouvons nous préparer », a répondu à la presse le

président de la fédération peu après la fin de la réunion.

Interrogé par nos confrères de C269, le président a rebondi sur les difficultés que rencontre sa fédération : « Nous avons un personnel qualifié pour la préparation de nos athlètes et pour permettre au cyclisme de connaître un véritable essor. Par contre, comme la plupart des autres fédérations nous rencontrons des problèmes de matériaux. Mais on espère qu'avec la participation de tous nous pouvons surmonter ce problème et se concent-

rer enfin sur notre préparation. »

Répondant sur l'évolution de la discipline dans les deux autres îles, le président de la fédération s'est félicité du niveau à Mwali et Ndzouani. « Dans les îles, nous avons des bons athlètes et un potentiel de développement. D'ailleurs il faut savoir que le numéro un comorien, vient justement de l'île de Ndzouani, c'est pour vous dire à quel point on n'a pas à se plaindre du niveau sur l'ensemble du territoire. » Inscrite parmi les dix-huit (18) fédérations

reconnues par le Comité Olympique et Sportif des Iles Comores (COSIC), la fédération de la reine des routes est en train de connaître un véritable renouveau assuré par le duo, Nissor Halifa et Mohamed Ibrahim Mze. L'objectif des dirigeants du cyclisme comorien, au-delà de la participation dans les compétitions, c'est de faire en sorte que le cyclisme soit adopté comme disciplina scolaire.

Imtiyaz

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Saïd Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Saïd Omar
Rédactrice en chef
 Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 Mohamed Youssouf
 Sanaa Chouzour
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
 Mohamed Ali Nasra
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Saïd Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45



APPEL À CANDIDATURE : CHARGÉ (E) D'APPUI PROJET

L'objectif général du projet Diaspora est l'appui au renforcement des partenariats avec les diasporas entrepreneuriales comoriennes. Expertise France est chargée de la mise en œuvre du projet, sur financement de l'AFD, en partenariat avec le MAECI (Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale en Union des Comores). Le recrutement d'un(e) chargé(e) d'appui au projet répond au besoin du projet de se doter d'un profil transversal et opérationnel en amont de l'intervention de l'USP

Objectifs du poste :

Le (la) chargé(e) d'appui a pour mission d'apporter le soutien administratif, financier et logistique nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet Diaspora aux Comores, incluant :

- * Contribuer à l'organisation de séminaires, ateliers, comités de pilotage, missions diverses ;
- * Appuyer la préparation des documents, l'exécution et le suivi des engagements issus des marchés et partenariats conclus pour l'exécution du projet ;
- * Suivre les contrats de subventions et appuyer les porteurs de projets ;
- * Contribuer à toutes tâches susceptibles de faciliter l'administration et la gestion du projet.

Responsabilités et Tâches :

Appui organisationnel :

Rédaction des TDR, organisation logistique, mise en œuvre et compte-rendu des événements du type missions, ateliers, séminaires et comités d'évaluation ; Classement, archivage et partage avec les partenaires concernés des livrables des événements ; relais avec le pôle finance.

Suivi des engagements du projet et de ses partenaires/prestataires :

Gestion des outils de suivi des contrats et paiements, liaison avec le pôle finance de l'USP pour le règlement des prestataires. ; participation aux réunions de suivi ou de programmation avec la cheffe de projet.

Suivi de la mise en œuvre des contrats de subvention :

Analyse des besoins en accompagnement et appui des bénéficiaires en lien avec le pôle juridique, subvention et finance dans les trois phases des contrats: constitution des dossiers pour signature, exécution et audits.

Tâches transversales :

Participation aux instances internes du projet (réunions de service, COPIL, séminaires internes) et contribution à leur reporting ; appui à la gestion administrative et organisationnelle du projet dans le respect des procédures Expertise France et AFD.

Qualifications et Compétences recherchées:

Formation et expérience : Diplôme universitaire (licence ou équivalence) en développement international, gestion de projet ou tout autre domaine connexe. Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans des fonctions liées à la gestion de projet. Compétences et qualités : Bonnes connaissances des institutions nationales publics et privées comoriennes ; Capacités de planification et d'organisation ; rigueur ; méthodologie ; autonomie.

Informations complémentaires :

Contrat CDD de droit local de 1an renouvelable avec une période d'essai de 3 mois.

Lieu de travail : Moroni, quelques déplacements sur l'île de Ngazidja, Mohéli et Anjouan sont à prévoir.

Candidature (CV+ LM) à envoyer à rh.comores@expertisefrance.fr avant le 09/02/2025-12h (Moroni)

L'agence se réserve le droit de clore l'annonce avant la date si un candidat venait à être sélectionné avant celle-ci

LIBRE OPINION

Comores, quelle éducation devons-nous transmettre à nos enfants ? (Suite)

« L'éducation des enfants est une tâche trop difficile que d'être confiée aux seuls parents. » Georges DUHAMEL

Certes, il ne saurait être question de subordonner aux seules préoccupations économiques l'éducation dont la finalité dernière est aussi de donner à l'homme toutes ses chances de s'épanouir. L'interaction de l'éducation et du travail productif permet, il est vrai, d'assurer, aux jeunes comme aux adultes, une plus grande efficacité professionnelle et une meilleure adaptation aux exigences et à la situation de l'emploi.

Mais le terme de l'interaction indique bien qu'il s'agit d'influence réciproque, d'un bénéfice mutuel, pour l'éducation comme pour le travail. Une relation étroite de l'éducation avec le travail productif permet en effet de mieux lier théorie et pratique, d'enrichir l'une et l'autre réciproquement.

Elle est formatrice du sens de responsabilité, de l'aptitude à se soumettre à l'épreuve du réel, du goût de la tâche accomplie et le plus souvent de l'esprit d'équipe. Elle donne une vision plus complète, plus juste, d'un monde qui est façonné autant par l'humble et fort quotidien du plus grand



Photo d'archive

nombre que par les inventions des savants, des découvertes des chercheurs.

Dans certains pays, on considère l'interaction comme devant signifier une adoption des programmes et des plans d'étude à une meilleure préparation au travail, ou une révision des contenus de l'enseignement en vue de donner une place accrue à l'enseignement scientifique et technique.

Dans d'autres, c'est le travail productif dans des situations réelles de travail, qui est incorporé au processus éducatif, soit dans le cadre de l'institution scolaire ou universitaire, soit dans

celui du secteur productif pendant la durée des études, soit par une formule d'alternance entre les études et le travail.

Parfois on s'efforce de prévoir, sans les programmes d'enseignement, des occasions d'entrer en contact avec le monde du travail. On cherche aussi à améliorer l'information des élèves et des étudiants dans le monde du travail et à faciliter leur orientation professionnelle. La contribution du secteur productif à cet effort varie d'une région ou d'un pays à l'autre.

Professeur Djaffar MMADI,
Universitaire, ancien Ministre

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse postale : _____ email : _____
Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :
3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :
Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,
Signature : _____

Tarifs d'abonnement
(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



Projet USP

Avis de marché

NATURE DU MARCHÉ : SERVICE

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Prestation de ménage et nettoyage des surfaces extérieures et intérieures des locaux d'Expertise France Anjouan

LIEU D'EXECUTION : Anjouan, Union des Comores.

FINANCEMENT : Groupe AFD.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : prix des prestations (notation financière sur 40 points maximum) ; Critère 2 : Valeur technique sur 60 points).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Attribution

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement. Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché selon le lot

où ils auront obtenu la note globale la plus élevée. Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus d'un lot. Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCEDURE : Procédure adaptée ouverte.

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION:

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande par email à l'adresse suivante : log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email log.comores@expertisefrance.fr

La date limite de soumission est fixée au **14/02/2025 à 14h00 (heure de Moroni)** sur log.comores@expertisefrance.fr.

PROCEDURES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr